

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00211

Numéro SIREN : 353 311 467

Nom ou dénomination : AAZ SYSTEM

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2023 sous le numéro de dépôt 5051



LTO/1997 B 00211
philippe grosjean
la haute maure
232 CHEMIN DE SALGUES
83780 FLAYOSC

Nos références : LTO/1997 B 00211

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AAZ SYSTEM

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

chemin de salgues
LA HAUTE MAURE
83780 FLAYOSC

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 353311467 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 29/08/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 21/08/2023, enregistré sous le numéro 2023/5051, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 29/08/2023
Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ
Maître Odile GIULIANO



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

29 AOUT 2023

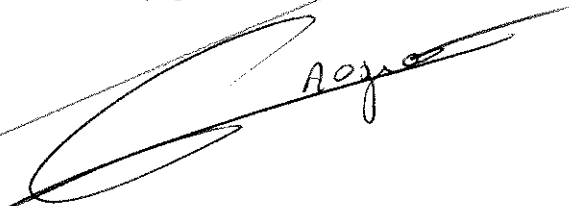
83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°

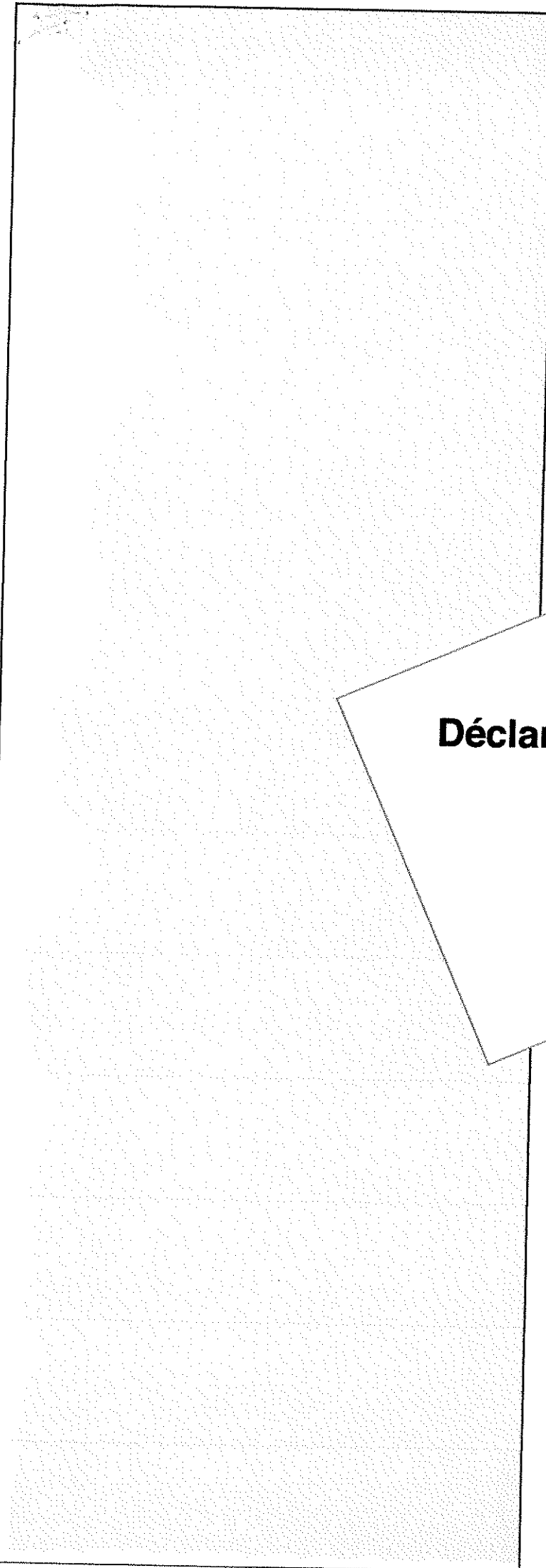
2023/5051

Liasse fiscale

Carifon Confiance

Le Gerant

 A. O. J.



Déclaration de résultat 2065

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2023

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL AAZ System	
SIRET	3 5 3 3 1 1 4 6 7 0 0 0 3 2
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
Chemin DES SALGUES	
83780 FLAYOSC	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
		☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	27 823
	Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19 %		Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 15 %	
			PV exonérées art. 238quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	☐
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %
--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	☐
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité			
Nom et coordonnées du prestataire :	ECF	Visueur conventionné	Visa : CGA
- du comptable : SELAS MAZARS EXPERTS & CONSEILS			
2B Avenue Pierre de Coubertin 38170 SEYSSINET PARISET			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

PG

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)
Montant des distributions					(e)
autres que celles visées en (a),					(f)
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(g)
					(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		19 652
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS
---	--

M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES DE LA COLLECTIVITE	
	Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
	Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

Au titre de l'année N

SARL AAZ System
353311467 IS1

2069RCI

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	
	PME au sens communautaire	X

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Réduction d'impôt au titre du mécénat	754

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

PG

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration de réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SARL AAZ System
Adresse	Chemin DES SALGUES 83780 FLAYOSC
N° Siren	353311467

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° Siren	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	445 889	Plafond de déductibilité (20 000 € ou ligne 1 x 5 %) ²	2	20 000
----------------------------------	---	---------	--	---	--------

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'œuvres ou organismes ³	3	
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	20 000

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5% du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France. Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁵	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁶		Excédents imputés ⁷		Excédents restant à imputer ⁸ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1	1 258	E (D-13)	1 258	14	1 258	
				15	Total	1 258

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPÔT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de déductibilité (reporter ligne 4)	16	
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60% sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁹	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	1 258
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹⁰	21	1 258
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice¹¹ [(ligne 17 + ligne 19 + ligne 21) x 60 % + (ligne 18 + ligne 22) x 40%]	23	754

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 32 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)¹²

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
Total		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 23</i>)	25	754
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 24 – montant case 25 si case 24 > case 25</i>)	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 25 – montant case 24 si case 25 > case 24</i>)	27	754

5 Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.
6 Reporter ces A. le montant de l'excédent imputable.

6 Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au p
 7 Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁷ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁸ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁹ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

10 Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auquel ils

alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

11 Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

¹² Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 23.

PH

Tableaux fiscaux Réel Simplifié

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AAZ System										Néant ☐																																																																																																																																																																																																						
Adresse de l'entreprise Chemin DES SALGUES 83780 FLAYOSC																																																																																																																																																																																																																
Numéro SIRET* 3 5 3 3 1 1 4 6 7 0 0 0 3 2																																																																																																																																																																																																																
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 12																																																																																																																																																																																																						
Exercice N clos le 31/12/2022																																																																																																																																																																																																																
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">ACTIF</th> <th>Brut 1</th> <th>Amortissements-Provisions 2</th> <th>Net 3</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">ACTIF IMMOBILISÉ</td> <td>Immobilisations</td> <td>Fonds commercial*</td> <td>010</td> <td></td> <td>012</td> <td></td> </tr> <tr> <td>incorporelles</td> <td>Autres*</td> <td>014</td> <td>285 253</td> <td>016</td> <td>167 001</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations corporelles*</td> <td></td> <td>028</td> <td>1 261 561</td> <td>030</td> <td>979 098</td> </tr> <tr> <td>Immobilisations financières* (1)</td> <td></td> <td>040</td> <td>987 100</td> <td>042</td> <td>987 100</td> </tr> <tr> <td>Total I (5)</td> <td></td> <td>044</td> <td>2 533 915</td> <td>048</td> <td>1 146 099</td> </tr> <tr> <td rowspan="10">ACTIF CIRCULANT</td> <td>STOCKS</td> <td>Matières premières, approvisionnements, en cours de production*</td> <td>050</td> <td></td> <td>052</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Marchandises *</td> <td>060</td> <td></td> <td>062</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Avances et acomptes versés sur commandes</td> <td>064</td> <td>3 652</td> <td>066</td> <td>3 652</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Créances (2)</td> <td>Clients et comptes rattachés*</td> <td>068</td> <td>60 804</td> <td>070</td> <td>376</td> </tr> <tr> <td>Autres* (3)</td> <td>072</td> <td>145 308</td> <td>074</td> <td>145 308</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Valeurs mobilières de placement</td> <td>080</td> <td></td> <td>082</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Disponibilités</td> <td>084</td> <td>83 612</td> <td>086</td> <td>83 612</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Charges constatées d'avance *</td> <td>092</td> <td>3 861</td> <td>094</td> <td>3 861</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total II</td> <td>096</td> <td>297 239</td> <td>098</td> <td>376</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total général (I + II)</td> <td>110</td> <td>2 831 155</td> <td>112</td> <td>1 146 476</td> </tr> <tr> <td colspan="7"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PASSIF</th> <th>Exercice N NET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td> <td>Capital social ou individuel*</td> <td>120</td> <td>647 604</td> </tr> <tr> <td>Écarts de réévaluation</td> <td>124</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réserve légale</td> <td>126</td> <td>64 714</td> </tr> <tr> <td>Réserves réglementées*</td> <td>130</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)</td> <td>131</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Report à nouveau</td> <td>134</td> <td>168 582</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>136</td> <td>(90 699)</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'investissement</td> <td>137</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Provisions réglementées</td> <td>140</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total I</td> <td>142</td> <td>790 202</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Provisions pour risques et charges</td> <td>Total II</td> <td>154</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="6">DETTES (4)</td> <td>Emprunts et dettes assimilées</td> <td>156</td> <td>180 147</td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td> <td>164</td> <td>116 611</td> </tr> <tr> <td>Fournisseurs et comptes rattachés*</td> <td>166</td> <td>267 831</td> </tr> <tr> <td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :</td> <td>169</td> <td>293 379</td> </tr> <tr> <td></td> <td>172</td> <td>329 886</td> </tr> <tr> <td></td> <td>174</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Produits constatés d'avance</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total III</td> <td>176</td> <td>894 476</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total général (I + II + III)</td> <td>180</td> <td>1 684 679</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">RENOUVOIS</td> <td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td> <td>193</td> <td></td> <td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td> <td>195</td> <td>41 621</td> </tr> <tr> <td>(2) Dont créances à plus d'un an</td> <td>197</td> <td></td> <td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*</td> <td>182</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs</td> <td>199</td> <td></td> <td>Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*</td> <td>184</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody> </table>												ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010		012		incorporelles	Autres*	014	285 253	016	167 001	Immobilisations corporelles*		028	1 261 561	030	979 098	Immobilisations financières* (1)		040	987 100	042	987 100	Total I (5)		044	2 533 915	048	1 146 099	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			Marchandises *	060		062			Avances et acomptes versés sur commandes	064	3 652	066	3 652	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	60 804	070	376	Autres* (3)	072	145 308	074	145 308		Valeurs mobilières de placement	080		082			Disponibilités	084	83 612	086	83 612		Charges constatées d'avance *	092	3 861	094	3 861		Total II	096	297 239	098	376		Total général (I + II)	110	2 831 155	112	1 146 476	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PASSIF</th> <th>Exercice N NET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td> <td>Capital social ou individuel*</td> <td>120</td> <td>647 604</td> </tr> <tr> <td>Écarts de réévaluation</td> <td>124</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réserve légale</td> <td>126</td> <td>64 714</td> </tr> <tr> <td>Réserves réglementées*</td> <td>130</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)</td> <td>131</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Report à nouveau</td> <td>134</td> <td>168 582</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>136</td> <td>(90 699)</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'investissement</td> <td>137</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Provisions réglementées</td> <td>140</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total I</td> <td>142</td> <td>790 202</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Provisions pour risques et charges</td> <td>Total II</td> <td>154</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="6">DETTES (4)</td> <td>Emprunts et dettes assimilées</td> <td>156</td> <td>180 147</td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td> <td>164</td> <td>116 611</td> </tr> <tr> <td>Fournisseurs et comptes rattachés*</td> <td>166</td> <td>267 831</td> </tr> <tr> <td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :</td> <td>169</td> <td>293 379</td> </tr> <tr> <td></td> <td>172</td> <td>329 886</td> </tr> <tr> <td></td> <td>174</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Produits constatés d'avance</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total III</td> <td>176</td> <td>894 476</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total général (I + II + III)</td> <td>180</td> <td>1 684 679</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">RENOUVOIS</td> <td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td> <td>193</td> <td></td> <td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td> <td>195</td> <td>41 621</td> </tr> <tr> <td>(2) Dont créances à plus d'un an</td> <td>197</td> <td></td> <td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*</td> <td>182</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs</td> <td>199</td> <td></td> <td>Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*</td> <td>184</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							PASSIF				Exercice N NET	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	647 604	Écarts de réévaluation	124		Réserve légale	126	64 714	Réserves réglementées*	130		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		Report à nouveau	134	168 582	Résultat de l'exercice	136	(90 699)	Subventions d'investissement	137		Provisions réglementées	140			Total I	142	790 202		Provisions pour risques et charges	Total II	154		DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	180 147	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	116 611	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	267 831	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	293 379		172	329 886		174			Produits constatés d'avance				Total III	176	894 476		Total général (I + II + III)	180	1 684 679	RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	41 621	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3																																																																																																																																																																																																										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010		012																																																																																																																																																																																																											
	incorporelles	Autres*	014	285 253	016	167 001																																																																																																																																																																																																										
	Immobilisations corporelles*		028	1 261 561	030	979 098																																																																																																																																																																																																										
	Immobilisations financières* (1)		040	987 100	042	987 100																																																																																																																																																																																																										
	Total I (5)		044	2 533 915	048	1 146 099																																																																																																																																																																																																										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052																																																																																																																																																																																																											
		Marchandises *	060		062																																																																																																																																																																																																											
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	3 652	066	3 652																																																																																																																																																																																																										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	60 804	070	376																																																																																																																																																																																																										
		Autres* (3)	072	145 308	074	145 308																																																																																																																																																																																																										
		Valeurs mobilières de placement	080		082																																																																																																																																																																																																											
		Disponibilités	084	83 612	086	83 612																																																																																																																																																																																																										
		Charges constatées d'avance *	092	3 861	094	3 861																																																																																																																																																																																																										
		Total II	096	297 239	098	376																																																																																																																																																																																																										
		Total général (I + II)	110	2 831 155	112	1 146 476																																																																																																																																																																																																										
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">PASSIF</th> <th>Exercice N NET</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="10">CAPITAUX PROPRES</td> <td>Capital social ou individuel*</td> <td>120</td> <td>647 604</td> </tr> <tr> <td>Écarts de réévaluation</td> <td>124</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réserve légale</td> <td>126</td> <td>64 714</td> </tr> <tr> <td>Réserves réglementées*</td> <td>130</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)</td> <td>131</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Report à nouveau</td> <td>134</td> <td>168 582</td> </tr> <tr> <td>Résultat de l'exercice</td> <td>136</td> <td>(90 699)</td> </tr> <tr> <td>Subventions d'investissement</td> <td>137</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Provisions réglementées</td> <td>140</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total I</td> <td>142</td> <td>790 202</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Provisions pour risques et charges</td> <td>Total II</td> <td>154</td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="6">DETTES (4)</td> <td>Emprunts et dettes assimilées</td> <td>156</td> <td>180 147</td> </tr> <tr> <td>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</td> <td>164</td> <td>116 611</td> </tr> <tr> <td>Fournisseurs et comptes rattachés*</td> <td>166</td> <td>267 831</td> </tr> <tr> <td>Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :</td> <td>169</td> <td>293 379</td> </tr> <tr> <td></td> <td>172</td> <td>329 886</td> </tr> <tr> <td></td> <td>174</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Produits constatés d'avance</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total III</td> <td>176</td> <td>894 476</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total général (I + II + III)</td> <td>180</td> <td>1 684 679</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">RENOUVOIS</td> <td>(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an</td> <td>193</td> <td></td> <td>(4) Dont dettes à plus d'un an</td> <td>195</td> <td>41 621</td> </tr> <tr> <td>(2) Dont créances à plus d'un an</td> <td>197</td> <td></td> <td>(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*</td> <td>182</td> <td></td> </tr> <tr> <td>(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs</td> <td>199</td> <td></td> <td>Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*</td> <td>184</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>							PASSIF				Exercice N NET	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	647 604	Écarts de réévaluation	124		Réserve légale	126	64 714	Réserves réglementées*	130		Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		Report à nouveau	134	168 582	Résultat de l'exercice	136	(90 699)	Subventions d'investissement	137		Provisions réglementées	140			Total I	142	790 202		Provisions pour risques et charges	Total II	154		DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	180 147	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	116 611	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	267 831	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	293 379		172	329 886		174			Produits constatés d'avance				Total III	176	894 476		Total général (I + II + III)	180	1 684 679	RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	41 621	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																																																																																																															
PASSIF				Exercice N NET																																																																																																																																																																																																												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	647 604																																																																																																																																																																																																													
	Écarts de réévaluation	124																																																																																																																																																																																																														
	Réserve légale	126	64 714																																																																																																																																																																																																													
	Réserves réglementées*	130																																																																																																																																																																																																														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131																																																																																																																																																																																																														
	Report à nouveau	134	168 582																																																																																																																																																																																																													
	Résultat de l'exercice	136	(90 699)																																																																																																																																																																																																													
	Subventions d'investissement	137																																																																																																																																																																																																														
	Provisions réglementées	140																																																																																																																																																																																																														
		Total I	142	790 202																																																																																																																																																																																																												
	Provisions pour risques et charges	Total II	154																																																																																																																																																																																																													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	180 147																																																																																																																																																																																																													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	116 611																																																																																																																																																																																																													
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	267 831																																																																																																																																																																																																													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	293 379																																																																																																																																																																																																													
		172	329 886																																																																																																																																																																																																													
		174																																																																																																																																																																																																														
	Produits constatés d'avance																																																																																																																																																																																																															
	Total III	176	894 476																																																																																																																																																																																																													
	Total général (I + II + III)	180	1 684 679																																																																																																																																																																																																													
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	41 621																																																																																																																																																																																																										
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182																																																																																																																																																																																																											
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184																																																																																																																																																																																																											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL AAZ System**Néant ☐Exercice N clos le
31/12/2022

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*								
	Production vendue	biens	dont export	209		210		4 138	
		services*	et livraisons	215		214			
	Production stockée*		intracommunautaires	217	30 000	218		441 750	
	Production immobilisée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222
	Subventions d'exploitation reçues					224			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					226			
						230		5 325	

CHARGES D'EXPLOITATION	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	451 215
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		2 052		
	Variation de stocks (marchandises)*					236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240				
	Autres charges externes* :					242		339 706		
	Impôts, taxes et versements assimilés					244		19 348		
	Rémunérations du personnel*					250		19 652		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		12 997		
	Dotations aux amortissements*					254		78 971		
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux provisions					256		376		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*				259				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260		442		

Total des charges d'exploitation (II)								264	473 547
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	-----	---------

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(22 332)
	Produits financiers					280		15 652		
	Produits exceptionnels					290		2 719		
	Charges financières					294		(1 797)		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				300		88 535		
	Impôts sur les bénéfices*	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)								

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								306	
---	--	--	--	--	--	--	--	-----	--

B - RÉSULTAT FISCAL								310	(90 699)
---------------------	--	--	--	--	--	--	--	-----	------------

Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Report le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		90 699		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318				
	Provisions non déductibles*					322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cplés-cts d'associés	247				330	62 876			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option					248				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					249				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				

Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU (44. octies A)	987					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44. quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44. sepdecies)	993					
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992								
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647					
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990					
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352	
--	--	--	--	--	--	--	--	-----	--

Déficit de l'exercice reporté en arrière :								354	27 823
--	--	--	--	--	--	--	--	-----	--------

Déficits antérieurs reportables : *								356	
-------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	-----	--

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								360	
---	--	--	--	--	--	--	--	-----	--

Bénéfice col. 1								370	
-----------------	--	--	--	--	--	--	--	-----	--

Déficit col. 2								372	27 823
----------------	--	--	--	--	--	--	--	-----	--------

PG

83780 FLAYOSC

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL AAZ System**Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	285 253	412		414		416	285 253				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	69 901	422		424		426	69 901				
	Constructions	430	1 108 384	432		434		436	1 108 384				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	15 680	442		444		446	15 680				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	22 895	462		464		466	22 895				
	Autres immobilisations corporelles	470	44 699	472		474		476	44 699				
Immobilisations financières		480	987 632	482		484	532	486	987 100				
TOTAL		490	2 534 447	492		494	532	496	2 533 915				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	111 897	502	55 104	504		506	167 001		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	628	512		514		516	628		
	Constructions	520	889 527	522	16 657	524		526	906 185		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	11 051	532	1 542	534		536	12 593		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	12 811	552	3 899	554		556	16 710		
	Autres immobilisations corporelles	560	41 212	562	1 767	564		566	42 980		
TOTAL		570	1 067 128	572	78 971	574		576	1 146 099		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①									
	Amortissements *	②									
	Valeur résiduelle	③									
	Prix de cession *	④									
	Court terme *	⑤									
	Plus ou moins-values										
	Long terme										
	19 % ⑥										
	15 % ou 12,8 % ⑦										
	0 % ⑧										
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579			Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

PG

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL AAZ System

Néant ☐ *

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	376	654		656	376
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682	376	684		686	376

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	44 288
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	44 288
Déficits de l'exercice	860	27 823
Total des déficits restant à reporter	870	72 111

DIVERS

III		381	
Primes et cotisations complémentaires facultatives			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325		
dont cotisations facultatives Madelin			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	23 486
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	27 173
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2023

Désignation de l'entreprise : **SARL AAZ System**Néant ☐ *Exercice ouvert le : **01/01/2022** et clos le : **31/12/2022**Durée en nombre de mois **12**
DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	2
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE
I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	445 889
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	445 889

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	103
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	5 222
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	5 325

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	119 500
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	221 431
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	442
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	341 374

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	109 840
-----------------------------	------------------------------------	-----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	109 840
---	-----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	/ /
Date de cessation	186	/ /

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD

PF

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

3 5 3 3 1 1 4 6 7 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AAZ System

ADRESSE (voie)

Chemin DES SALGUES

CODE POSTAL

83780

VILLE

FLAYOSC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	42 480

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique DUFFAU

Prénom(s) MARILYS

Nom marital

% de détention 50.00

Nb de parts ou actions 21 240

Naissance : Date

09121957

N° Département 57

Commune THIONVILLE

Pays FRANCE

Adresse :

N°

Voie

La Haute Maure, Chemin de Salgues

Code Postal

83780

Commune

FLAYOSC

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique GROSJEAN

Prénom(s) PHILIPPE

Nom marital

% de détention 50.00

Nb de parts ou actions 21 240

Naissance : Date

07091957

N° Département 25

Commune MONTBELIARD

Pays FRANCE

Adresse :

N°

Voie

La Haute Maure, Chemin des Salgues

Code Postal

83780

Commune

FLAYOSC

Pays

FRANCE

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. II au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 3 5 3 3 1 1 4 6 7 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AAZ System

ADRESSE (voie) Chemin DES SALGUES

CODE POSTAL 83780

VILLE FLAYOSC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT

PG

Annexes fiscales

CA17PROREC



83780 FLAYOSC

[illegible]

CA18CHAPAY

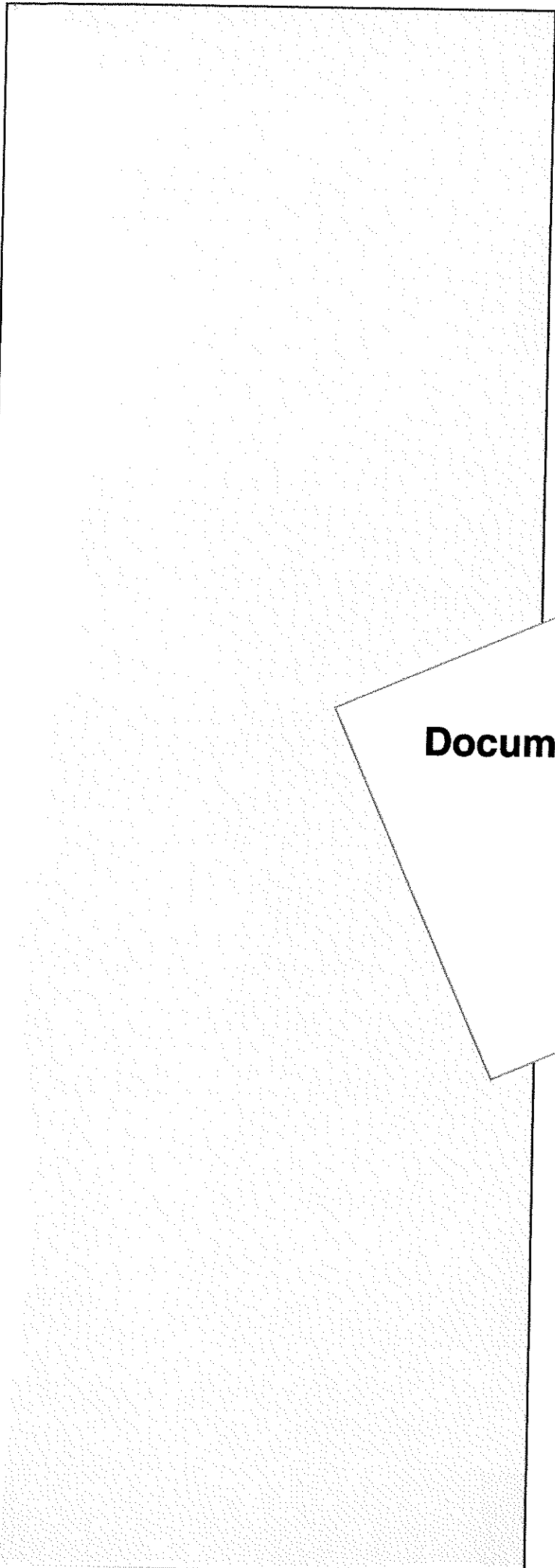
[illegible]

CA20CHAAVA



83780 FLAYOSC

[illegible]



Documents complémentaires

SARL AAZ SYSTEM
LA HAUTE MAURE
CHEMIN DE SALGUES
83510 LORGUES
Mail marilysphilippe@hotmail.com
SIRET 353 311 467 00024 APE NAF 7022Z
RCS Drag B 353 311 467 Capital 647 604 €
TVA FR 87353311467

PROPOSITION D AFFECTATION DE RESULTAT DE l'exercice clos au 31/12/2022

Résolution

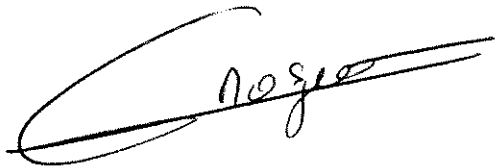
La présentation des comptes fait apparaitre une perte de 90 699 euros qui sera affecté en Report à nouveau, le gérant met à disposition des associés les éléments comptables de L'exercice.

Vote de l'assemblée générale du 30 juin 2023 à 17 heures à Flayosc au siège de la société

Procès-verbal de l'A.G.O du 30 juin 2023 à 17 heures

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
La gérance



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

29 AOUT 2023

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le n°
2228/5051